LA PRESSE DE LA MANCHE
BP 408
50104 CHERBOURG CEDEX - 02 33 97 16 16

25 JUIN 10
Quotidien Prov. avec dim.
OJD : 24212

Surface approx. (cm²) : 396



Urville-Nacqueville

# Pêche maritime de loisir : bientôt une charte mer

Le comité 50 de la pêche maritime de loisir a tenu une réunion à la salle communale d'Urville-Nacqueville.

Régulièrement, le conseil d'administration du comité 50 de la pêche maritime de loisir, présidé par Jean Lepigouchet, se réunit pour faire le point dans un lieu différent. Après Saint-Germain-des-Vaux, il y a un an, le comité et l'ensemble des associations adhérentes *étaient de retour dans la* Hague, cette fois à Urville-Nacqueville. « **C'est avec un grand plaisir que l'association des pêcheurs plaisanciers d'Urville-Nacqueville accueille dans les locaux prêtés par la mairie d'Urville-Nacqueville les représentants du comité 50 de la pêche maritime de loisir du département de la Manche** », souligne André Girard, président de l'Appun, avant de souligner le besoin de défense du loisir de la pêche de plaisance, qu'elle soit du bord, à pied ou en bateau.

## ■ Natura 2000

Le conseil d'administration du comité a pris connaissance des nouvelles dispositions concernant Natura 2000. Les activités existantes sur les sites comme la pêche et mouillages en particulier, seront probablement soumises à évaluation des incidences sur les milieux. « **Cela ne veut pas dire que l'on va vers de nouvelles interdictions, surtout si l'on se réfère au bon état de conservation des sites où se pratiquent depuis des années, ces activités. Mais il y aura lieu d'être présent dans toutes les réunions Natura 2000 pour faire entendre *notre voix.*** » *Le comité 50 entend bien défendre les droits des usagers.*

## ■ Charte mer

La charte mer sera signée en principe le 7 juillet, entre les différents acteurs de la pêche que sont l'Etat, les collectivités territoriales, les professionnels et les pêcheurs de loisir. « **Après des mois de négociation, nous avons pu éviter la mise en place d'un permis de pêche en mer en démontrant son inefficacité et sa dangerosité à chacun de nos interlocuteurs. Le principe d'une déclaration gratuite et obligatoire et celui du marquage de nos prises ne figuraient pas dans nos propositions initiales. Nous avons finalement accepté ces deux points dans un souci de dialogue et de consensus. Nous espérons *que leur mise en place se* fera dans la concertation et que chacun saura faire preuve de pertinence et de discernement. La lutte contre le braconnage, le principe d'un repos biologique pour les espèces en difficulté et une meilleure prise en compte des fédérations représentatives des usagers, sont autant de *points que nous avions souhaités* et qui ont été effectivement pris en compte** », expliquait Jean Lepigouchet, par la lecture d'un communiqué écrit par la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF), signataire de la charte. « **Cette charte est amenée à servir de cadre à l'évolution de la pêche en mer de loisir pour les années à venir, c'est dire toute son importance !** ».

## ■ Informations aux usagers

Une présentation d'un dépliant sur la pêche à pied, tiré à 150 000 exemplaires dans le cadre du projet de parc marin du cap Fréhel au cap de la Hague, était effectuée. Le dépliant rappelle la réglementation de la pêche à pied dans les trois départements concernés par le parc (50-35-22). Sous peu, il sera disponible dans les offices de tourisme, campings, etc. Une décision a été prise de réaliser un dépliant type mémento de la pêche en bateau, qui sera financé par le CPML 50 et mis à disposition dans les ports. Celui-ci rappellera la réglementation de la pêche en bateau et les dispositions de sécurité. La sortie est prévue pour la fin juin.

## ■ Pêche à la ligne au quai des Flamands

Jean Mahaut, président de l'Association cherbourgeoise des pêcheurs à la mer (ACPM), a indiqué que l'autorisation de pêche sur le quai des Flamands était suspendue jusqu'à nouvel ordre en raison des travaux d'aménagement du terminal charbonnier.

Une réunion avec les élus et les autorités est programmée prochainement pour essayer de débloquer la situation. « **Le CPML 50 soutient totalement l'ACPM dans ses démarches.** »



Eléments de recherche : FNPPSF ou Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France : toutes citations

LA PRESSE DE LA MANCHE
BP 408
50104 CHERBOURG CEDEX - 02 33 97 16 16

**25 JUIN 10**
Quotidien Prov. avec dim.
OJD : 24212

Surface approx. (cm²) : 396

*Le conseil d'administration du comité 50 de la pêche maritime de loisir, présidé par Jean Lepigouchet, était réuni à la salle communale à l'invitation de l'association des pêcheurs plaisanciers d'Urville-Nacqueville, présidée par André Girard.*

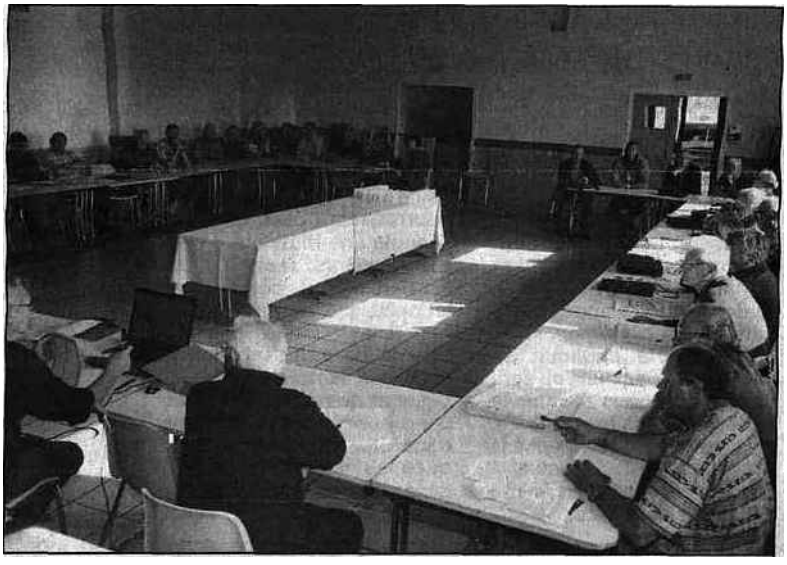

*Au cours de la réunion, de nombreux sujets ont été exposés et ont fait l'objet de réflexions et débats toujours passionnants.*